



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Procédures Environnementales et Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté du 18 juin 2025, une enquête publique unique a été prescrite, relative aux demandes de permis de construire déposées dans le cadre de projets de parcs photovoltaïques flottants sur deux anciennes carrières en eau, sur le territoire des communes de Le Barp et de Mios, portés par la Société GDSOL 135 ;

La centrale photovoltaïque sera constituée de différents éléments : modules solaires photovoltaïques, onduleurs, structures flottantes, câbles de raccordement étanches, locaux électriques comprenant transformateurs et matériels de protection électrique, ancrages, poste de livraison pour injection de l'électricité sur le réseau, clôture, accès et système de surveillance.

La surface de la centrale flottante sera d'environ 182,4 m² au sol au total (respectivement 72 m² à Mios et 110,4 m² à Le Barp) et 35 ha en flottant au total (respectivement 16 ha sur le plan d'eau de Mios et 19 ha sur le plan d'eau de Le Barp).

Le nombre de modules sera au total d'environ 38400, soit respectivement 18288 à Mios et 20112 à Le Barp, pour une production annuelle totale de 30,9 GW.

Pendant l'enquête, qui se déroulera **du 7 juillet au 6 août 2025 inclus**, le dossier d'enquête, comportant notamment les dossiers de permis de construire, une étude d'impact, la délibération du Conseil municipal de Le Barp sur les incidences environnementales des projets, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire ainsi que les divers avis émis sur les projets, sera déposé à l'accueil des Mairies de Le Barp (siège de l'enquête) et de Mios, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

Pour la Mairie de Le Barp (37, avenue des Pyrénées), au Service Urbanisme :

- les lundi et mardi de 14h00 à 16h30,

- les mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

Pour la Mairie de Mios (Place du 11 Novembre), à l'accueil de la Mairie :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Une copie du dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde, à l'adresse : www.gironde.gouv.fr / Accueil / Publications / Publications légales / Enquêtes publiques, consultations du public, déclarations d'intention, décisions examen cas par cas.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative : DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

En application des dispositions de l'article L. 123-12 du Code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département.

Des informations relatives au dossier pourront être obtenues, pendant l'enquête, auprès du pétitionnaire à l'adresse suivante :

SAS GDSOL 135 – 50 rue Etienne Marcel – 75002 PARIS.

et plus spécifiquement auprès de Madame Luce POMIER, Responsable développement
(Courriel : luce.pomier@gdsolaire.com).

Des observations et propositions relatives aux projets pourront également être adressées, avant clôture de l'enquête, au Commissaire enquêteur :

- **par correspondance**, en Mairie de Le Barp, **siège de l'enquête**,
- **par voie électronique**, à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête.

Le Commissaire enquêteur, Mme Georgette PEJOUX, Urbaniste retraitée, se tiendra à la disposition du public, les :

- Lundi 7 juillet, de 9h30 à 12h (Mairie de Mios) et de 14h-16h (Mairie de Le Barp),
- Mardi 22 juillet, de 9h30 à 12 (Mairie de Mios) et de 14h-16h30 (Mairie de Le Barp),
- Mercredi 6 août, de 9h30 à 12h (Mairie de Le Barp) et de 13h30-16h (Mairie de Mios).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au Commissaire enquêteur lors de ses permanences, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site des services de l'Etat en Gironde à l'adresse précitée.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, en Mairie de Le Barp et de Mios, auprès du service procédures environnementales et utilité publique de la DDTM et sur le site internet des Services de l'État en Gironde à l'adresse précitée.

M. Pierre PELLOUX, Officier de l'Armée de Terre retraité, est désigné, en qualité de suppléant, pour intervenir en cas de remplacement du Commissaire enquêteur.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur les demandes de permis de construire déposées par la Société GDSOL 135.
